

## INTRODUCTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR PUBLICATION SUR LE SITE DE LA PREFECTURE DE L'AUBE

---

La commune de Souigny se situe dans le département de l'Aube à proximité immédiate de l'agglomération Troyenne, à moins de 15 kms du centre de Troyes. Elle appartient à l'arrondissement de Troyes et au canton Les Riceys.

La commune profite de l'attractivité du bassin d'emplois de la région Troyenne.

La commune de Souigny n'est dotée actuellement d'aucun document d'urbanisme.

Par délibération en date du 19 Février 2019, le Conseil Municipal de Souigny a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme – P.L.U.

Cette mission d'urbanisme a été engagée afin de prendre en compte les évolutions du territoire et des règlementations qui s'y applique.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Intégrer les dispositions récentes en termes d'aménagement de l'espace ; zone à dominante humide ; gestion économe de l'espace ;
- Pouvoir poursuivre le développement du village en disposant d'un document d'urbanisme modernisé (tenant compte de Grenelle, des dernières réformes du code de l'urbanisme, de la révision du SCoT, ...)
- D'organiser l'urbanisation de manière cohérente en permettant l'accueil de nouvelles constructions en matière d'habitat, d'équipements, d'activités pour garantir la mixité fonctionnelle du village ;
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et bâtis en accord avec les objectifs de protection et de préservation des patrimoines et de la biodiversité ;
- Préserver le patrimoine architectural bâti et le patrimoine paysager.

Comptant 453 habitants en 2015 pour une superficie totale de 10,6 km<sup>2</sup>, la commune a connu une croissance modérée de sa population lors des 15 dernières années avec une croissance moyenne de 1,1% par an entre 1999 et 2015 et souhaite poursuivre dans cette voie.

Afin de répondre aux demandes d'installation et de permettre au village de maintenir son niveau de population en équilibre avec les équipements qu'elle a créé pour maintenir son cadre de vie, la commune a porté une réflexion d'ensemble autour de 4 grandes orientations permettant d'« Assurer le maintien du dynamisme démographique et économique local », de « Proposer des services cohérents avec ce dynamisme local », de « Préserver la qualité du tissu urbain du village et d'assurer la mise en valeur du paysage » et enfin d'« Assurer le dynamisme local dans le respect de l'environnement ».

Ainsi, dans le but d'engager un développement de la commune cohérent avec l'évolution passée du territoire et les demandes d'installations, la commune se fixe comme objectif d'accueillir de nouveaux ménages sur son territoire en développant son offre de logements selon un rythme de croissance moyen de 0,5% par an sur les 15 prochaines années, soit la construction de 1 à 2 logements par an.

Le projet d'élaboration du PLU a été soumis à l'avis des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées du 05 Janvier 2021 au 05 Avril 2021 et a fait l'objet d'une demande d'examen dite « au cas par cas » auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale qui a rendu un avis précisant que l'élaboration du PLU n'est pas soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale (Décision n° MRAe 2020DKGE164).

**Le dossier du PLU de la commune de Souigny est soumis à enquête publique du Jeudi 10 Mai 2021 au Jeudi 10 Juin 2021.**